

Brocante du 11 septembre 2022

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

A remplir par l'exposant

Je soussigné (e).....

Né (e) le

Domicilié (e).....

Participant non professionnel à la vente au déballage désignée ci-dessus, déclare sur l'honneur :

- n'avoir participé dans l'année à aucune vente de même nature
- ou avoir participé à une seule vente dans l'année de même nature à..... le.....

Je déclare également sur l'honneur que les marchandises proposées à la vente sont des objets personnels usagés.

Fait à Warmeriville, le.....

Signature

**AUTORISATION EXCEPTIONNELLE D'EXERCER L'ACTIVITÉ
DE REVENDEUR D'OBJETS MOBILIERS**

A remplir par l'administration

Au vu de la fiche d'identité et de la déclaration sur l'honneur

Le Maire de la commune autorise

M

- A réserver un emplacement auprès de l'organisateur moyennant une redevance de.....à verser au régisseur de recettes.
- A se livrer à la revente d'objets mobiliers pendant la manifestation, qui se déroulera le dimanche 11 septembre 2022 à Warmeriville.

Fait à Warmeriville, le

Cachet et signature du Maire

**DIMANCHE 11 SEPTEMBRE 2022
de 6h à 18h**



organisé
par la commission « fêtes et cérémonies »
de la Mairie de Warmeriville

REGLEMENT DE LA BROCANTE DU 11 SEPTEMBRE 2022

L'accès aux emplacements se fera à partir de 6h et jusqu'à 7h30 au plus tard.

Les exposants sont accueillis place de la Mairie et placés par les organisateurs.

Au-delà de 8h, les emplacements sont matérialisés au sol et numérotés.

Les exposants doivent respecter strictement les emplacements qui leur ont été attribués et ne pas déborder sur la chaussée afin de laisser le passage des pompiers.

Buvette sur place. Aucun commerce alimentaire ne sera accepté.

A la fin de la manifestation, chacun s'engage à laisser son emplacement aussi propre qu'il l'a trouvé en arrivant et dégagé de tout objet (invendus et déchets).

Les objets mis en vente par les particuliers doivent être usagés ou d'occasion, et ne doivent pas avoir été acquis en vue de leur revente. En outre leur participation en tant que vendeur à plus de 2 manifestations de même type par an est proscrite par la loi.

Chaque exposant est tenu de veiller sur ses matériels et objets exposés. La commission des fêtes ne pourra en aucun cas être tenue responsable de perte, vol, casse ou autre détérioration.

L'installation dans les garages ou granges fera l'objet d'un tarif emplacement brocante.

Toute réservation est considérée comme définitive et ne donnera lieu en aucun cas à un remboursement, en cas d'absence, sauf pour raison grave et sur présentation d'un justificatif. La pluie ne pouvant être cause de désistement.

Aucune réservation à l'avance ne peut se faire, sans règlement.

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

MAISON DE SERVICE
2 rue du 11 novembre – 51110 WARMERIVILLE
Tél 03.26.03.32.04
Courriel : brocante@warmeriville.fr

Fiche d'inscription du 11 septembre 2022

à déposer à la Maison de Service

À partir du 1er août

Nom :

Prénom :

Adresse :

Tél :

Courriel :

N° de carte d'identité :

Délivrée le

Par

N° de registre du commerce (si professionnel)

Tarif = 1 module de 3 mètres = 8€

Réservation de.....module(s) x 8€ =.....€

Règlement

N° emplacement	
Espèces	
Chèques (à l'ordre du trésor public)	N° chèque Banque

Pour que votre inscription soit validée, joindre votre règlement et une copie recto-verso de votre pièce d'identité

Je soussigné (e)atteste avoir pris connaissance du règlement et m'engage à le respecter.

Signature